

## Document C : Procédure à suivre pour obtenir votre convention de stage

*Si votre employeur accepte l'utilisation du modèle de convention de stage de la QMUL, ET QUE LA TOTALITE OU UNE PARTIE DE VOTRE STAGE SE DEROULE APRES LA FIN DE VOS ETUDES, veuillez voir ci-dessous pour savoir comment procéder.*

1) Imprimer et remplir la convention de stage avec vos données personnelles, le nom de la société, les dates de stage et votre signature.

2) Aller au Student Enquiry Centre (Queens' Building, rez de chaussée, salle CB05), et obtenir soit la lettre 'Certificate of Study' (pour les étudiants actuels), ou la lettre 'Awards' (si vous avez fini vos études).

3) Apporter au 'Careers & Enterprise Centre' (Queens' Building, rez de chaussée, salle WG3) votre convention de stage et soit la lettre 'Certificate of Study' ou 'Awards', ainsi que soit la lettre ou email de confirmation de stage de votre employeur (qui doit contenir les dates de stage). Un membre de notre équipe vérifiera vos documents et si tout est en ordre il signera la convention au nom de l'Université.

Si vous êtes à l'étranger et ne pouvez pas nous apporter la documentation personnellement alors nous sommes en mesure de traiter et signer votre convention de stage par courriel. Veuillez envoyer votre convention dûment remplie à [careers@qmul.ac.uk](mailto:careers@qmul.ac.uk).

Une fois signée par votre employeur, veuillez nous envoyer la convention de stage en anglais et en français par courriel à [studentenquiry@qmul.ac.uk](mailto:studentenquiry@qmul.ac.uk).

Veuillez noter que :

La QMUL ne vous accorde pas d'assurance, de sorte que nous vous recommandons vivement de souscrire une assurance complète pour toute période passé en stage à l'étranger, y compris une couverture médicale avec les frais connexes, couverture pour les accidents corporels, et pour les effets personnels.

Pour toute autre question veuillez contacter le personnel de l'administration par e-mail [careers@qmul.ac.uk](mailto:careers@qmul.ac.uk) ou par téléphone + 44 20 7882 8533.

## Convention de stage

Cette convention régit les relations entre :

1. La « Queen Mary University of London » (QMUL), Mile End Road, Londres, E1 4NS,

\_\_\_\_\_

[nom de la personne

[fonction]

Adresse électronique et numéro

\_\_\_\_\_

2. Le

\_\_\_\_\_

[nom du/de la

[titre du

3. La

\_\_\_\_\_

[dénomination de la  
société]

\_\_\_\_\_

[nom de la personne

[fonction]

Adresse de la

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse électronique et numéro téléphone :

\_\_\_\_\_

La convention se déroule du \_\_\_\_\_ [date de début] au \_\_\_\_\_

[date de fin] inclus. Cette convention n'excède pas une période de douze mois. En cas de lieu de stage différent de celui indiqué ci-dessus veuillez le mentionner ici :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le/la stagiaire est/était étudiant à QMUL du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_. Si le/la stagiaire est encore étudiant à QMUL pendant une partie du stage, il/elle doit se conformer aux règles de QMUL concernant l'enseignement et les examens.

Durant son stage, le/la stagiaire est tenu(e) de respecter l'ensemble des réglementations locales de la société notamment en ce qui concerne la discipline, la santé et la sécurité et les heures de travail.

La société doit respecter ses règles internes de gestion des risques, de non-discrimination et d'évaluation du rendement vis-à-vis du stagiaire.

En cas de faute disciplinaire, la société se réserve le droit de mettre fin au stage après avoir informé le contact de la QMUL nommé sur ce document.

Le/la stagiaire peut rompre la convention de stage, après avoir communiqué la décision au représentant de la société et le contact de la QMUL nommés ci-dessus.

Tous les coûts qui découlent du cadre des activités du/de la stagiaire pour la société sont à la charge de la société, y compris tous les frais possible de formation requis par le stage. Les frais de pension, l'hébergement et la nourriture sont à la charge du stagiaire.

En cas de prolongement du stage pour une durée supérieure à deux mois, le/la stagiaire reçoit une indemnité.

Le/la stagiaire doit être couvert avant le stage contre les risques maladie-maternité, invalidité et accidents de travail. QMUL n'est pas responsable de tout accident concernant le/la stagiaire ou les frais qui y découlent, ni ne souscrit une quelconque assurance pour le/la stagiaire.

La société et le/la stagiaire doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix. QMUL n'est pas responsable des actions, des erreurs ou des omissions du/de la stagiaire.

Si un visa est requis pour travailler, le stagiaire et non l'université sera responsable de l'obtention d'un visa de travail.

**Convention de  
stage**

Signé pour et au nom de la QMUL

Nom

:

Signé pour et au nom de la société

Nom

:

Signé par le/la stagiaire

Nom

: